

# E 4865

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 28 octobre 2009

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 28 octobre 2009

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits** n° DEC37/2009 à l'intérieur de la  
Section III - Commission - du budget général de 2009 (DNO).

14648/09.





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 21 octobre 2009  
(OR. en)**

**14648/09**

**FIN 371**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Monsieur Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception:	20 octobre 2009
Destinataire:	Monsieur Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne

---

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC37/2009 à l'intérieur de la Section III - Commission - du budget général de 2009 (DNO)
--------	---

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC37/2009.

p.j.: DEC37/2009



# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 16/10/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009  
SECTION III - COMMISSION TITRE 19

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 37/2009

### DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

---

EN EUROS

#### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE 19 06** – Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale

ARTICLE – 19 06 05 Interventions de protection civile dans les pays tiers

CE	- 5 000 000
CP	0

#### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE 19 10** – Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et le Moyen-Orient (Iraq, Iran, Yémen)

POSTE – 19 10 01 02 Aide à la réhabilitation et à la reconstruction de l'Afghanistan

CE	+ 5 000 000
CP	0

## INTRODUCTION

Le développement économique et politique de l'Afghanistan dépend, entre autres, de la création d'institutions démocratiques, légitimes, efficaces et solides. Pour y contribuer, l'UE a dû apporter son soutien à l'organisation des élections prévues en 2009 et 2010, et notamment l'élection présidentielle et les élections provinciales, qui se sont déroulées le 20 août 2009.

Les autorités afghanes avaient demandé le soutien de la communauté internationale, notamment de l'ONU, pour l'organisation de ces élections. La communauté internationale a confié à l'ONU, à travers les bureaux de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA), la coordination et la direction des opérations afin de fournir l'assistance nécessaire pour cette série de scrutins organisée par l'Afghanistan. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a ainsi présenté un projet intitulé «Renforcer les capacités juridiques et électorales pour demain» (*Enhancing Legal and Electoral Capacity for Tomorrow – ELECT*).

La stratégie par pays de la CE pour l'Afghanistan 2007-2013 a indiqué que la gouvernance constituait un domaine d'intervention sur lequel il convenait de se concentrer. Toutefois, le programme indicatif pluriannuel (PIP) 2007-2010 n'a pas signalé les élections parmi les secteurs de la gouvernance devant faire l'objet d'un soutien spécifique. La révision à mi-parcours du PIP 2007-2010, qui est actuellement en cours, aurait été achevée trop tard pour permettre de soutenir les élections de 2009. Le soutien aux élections n'en est pas moins conforme au cadre de programmation et aux politiques plus larges de la CE, y compris le règlement ICD. Des ressources pour cette activité ont donc été mobilisées au titre de l'article 23 du règlement ICD (1906/2006) qui permet d'adopter des mesures spéciales non prévues dans le programme indicatif pluriannuel.

Par décision C(2009) 5002 du 29 juin 2009 prise en vertu de l'article 23 de l'Instrument de coopération au développement (ICD), la Commission a alloué un montant de 35 millions d'EUR au programme ELECT. Cette décision a été unanimement soutenue par les États membres, ainsi que par le Parlement européen. Cette dotation est donc venue s'ajouter au PIP 2007-2010 et aux interventions programmées prévues pour 2009. Ces crédits provenaient des crédits ICD non affectés pour l'Asie pour 2007-2010. Une augmentation de 35 millions d'EUR de crédits pour l'Afghanistan en plus de l'allocation du PIP nécessiterait une augmentation du même montant des crédits d'engagement sur la ligne budgétaire 19 10 01 02 en 2009-2010. Compte tenu de la nécessité de mettre en place le projet ELECT avant l'élection présidentielle et les élections provinciales afghanes du 20 août 2009, la priorité a été donnée à cette action et les crédits d'engagement destinés au financement du programme d'action annuel (PAA) 2009 ont en partie été utilisés.

Les actions initialement prévues en crédits d'engagement dans le cadre du PAA pour l'Afghanistan 2009 et qui restent à financer se montent à 147 millions d'EUR:

Soutien au programme de lutte contre les mines en Afghanistan 2009-2010	22 000 000 EUR
Soutien à l'agriculture en Afghanistan	50 000 000 EUR
Soutien au Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, phase V (LOTFA V) <sup>1</sup>	75 000 000 EUR

Pour faire face aux besoins supplémentaires, la Commission a déjà renforcé le poste 19 10 01 02 d'un montant de 15 265 000 EUR de crédits d'engagement prélevés sur des crédits non affectés provenant du même article, en l'occurrence le poste 19 10 01 01 – Coopération avec les pays en développement d'Asie, par voie de virement interne.

Afin de poursuivre le PAA 2009 conformément aux prévisions, un renforcement des crédits d'engagement est toutefois nécessaire, à concurrence de 5 millions d'EUR.

En avril 2009, le virement DEC 17 a été approuvé, qui prévoyait le virement de 5 millions d'EUR de crédits d'engagement du poste 19 10 01 01 (Coopération avec les pays en développement d'Asie) pour faire face aux besoins urgents devant permettre à la Commission de participer à l'exposition universelle de Shanghai, qui sera organisée de mai à octobre 2010. La présente proposition de virement vise donc à rétablir les crédits d'engagement réaffectés temporairement par le virement DEC 17.

---

<sup>1</sup> Le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (*Law and Order Trust Fund for Afghanistan, LOTFA*) a été créé en 2002 par le PNUD pour permettre à la police de reprendre ses opérations à travers tout le pays.

Quatre phases ont été réalisées jusqu'ici. La phase V s'étend sur une période de deux ans et court jusqu'en 2010. Les évolutions récentes de cette phase concernent notamment la plus grande priorité accordée au développement institutionnel du ministère de l'intérieur et le soutien au personnel carcéral.

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**19 10 01 02 – Aide à la réhabilitation et à la reconstruction de l’Afghanistan**

### b) Données chiffrées à la date du 17/09/2009

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	144 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	16 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	160 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	107 000 000
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>53 000 000</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>58 000 000</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>5 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,47 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	
2. Crédits disponibles à la date du 17/09/2009	
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.

### d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **19 06 05 - Interventions de protection civile dans les pays tiers**

### b) Données chiffrées à la date du 16/09/2009

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 800 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	192 000
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 992 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	331 768
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>6 660 232</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>1 660 232</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>5 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	73,53 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	
2. Crédits disponibles à la date du 16/09/2009	
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	s.o.

### d) Justification détaillée du prélèvement

En vertu de la décision 2007/162/CE, Euratom du Conseil instituant un instrument financier pour la protection civile (CPFI), les dépenses peuvent couvrir les coûts liés à l'envoi d'experts ainsi qu'au transport des secours relevant de la protection civile requis pour assurer une réaction rapide en cas d'urgence majeure dans les pays tiers et compléter les moyens de transport fournis par les États membres.

Il va de soi que de telles dépenses ne seront exécutées que si une situation d'urgence majeure se présente dans un pays tiers et si ce dernier adresse une demande officielle d'assistance au titre du CPFI.

Le Centre de suivi et d'information (Monitoring and Information Center, MIC) dirigé par la Commission a fourni une assistance à des pays tiers depuis le début de l'année 2009: au Tadjikistan (transport d'équipement: tentes, matériel médical et générateurs électriques, fournis par l'Autriche et la Slovaquie pour faire face aux inondations et aux coulées de boue de mai 2009) et à Taïwan (envoi d'une équipe d'experts du MIC, pour faire face aux inondations causées par le typhon Morakot en août 2009). En fonction des activités menées dans ce domaine depuis le début de l'année, il est possible de libérer un montant de 5 000 000 EUR de crédits d'engagement tout en maintenant un niveau de ressources suffisant pour répondre à d'éventuels besoins jusqu'à la fin de l'année.

Le niveau de ressources utilisé sera réexaminé à la fin du mois de novembre et de nouveaux crédits pourraient le cas échéant être libérés à la fin de l'année en vertu des dispositions de l'article 26, paragraphe 3, du règlement financier (cas exceptionnels de catastrophes et de crises humanitaires internationales).